

19/03/2020

COVID-19 QUESTIONS & REPONSES

VOTRE CONTACT FEP EN REGION

CENTRE-SUD-OUEST BORDEAUX

Tél. : 05 56 07 31 80
fepcso33@fepcso.com

TOULOUSE

Tél. : 05 61 20 48 84
fepcso31@fepcso.com

TOURS

Tél. : 02 47 37 59 41
fepcso37@fepcso.com

GRAND-EST

DIJON

Tél. : 03 80 67 52 86
contact.dijon@fep-grandest.com

REIMS

Tél. : 03 26 89 60 02
contact.reims@fep-grandest.com

ILE-DE-FRANCE

Tél. : 01 46 77 67 00
info@fep-iledefrance.com

NORD-NORMANDIE-PICARDIE

Tél. : 02 35 59 70 70
fepnnp@fep-nnp.com

OUEST

Tél. : 02 99 26 10 90
info@fep-ouest.com

RHONE-ALPES

SPENRA

Tél. : 04 78 69 85 82
info@spenra.com

SUD-EST

Tél. : 04 91 11 70 90
contact@fep-sud-est.com

ILE DE LA REUNION

Tél. : 02 62 20 01 30
gepreunion@gmail.com

MULTIREGIONS

GENIM

Tél. : 01 45 22 60 56

Cette circulaire a pour objectif de lister des questions techniques et sécuritaires dans le cadre des prestations de propreté pendant cette période.

Liste des questions traitées dans ce document :

1. [Dans une zone contaminée au COVID-19, peut-on utiliser un produit de désinfection virucide à la place d'un détergent et de l'eau de javel ?](#)
2. [Quels sont les différents types de masque FFP ?](#)
3. [Comment doit-on éliminer les EPI utilisés ?](#)
4. [Quel\(s\) produit\(s\) utiliser en cas de rupture de stock de produit virucide ?](#)
5. [Quelles sont les préconisations pour une intervention en milieu médical ?](#)
6. [Peut-on intervenir dans les parties communes d'immeubles pour procéder au nettoyage et quelles sont les précautions à prendre ?](#)
7. [Quelle\(s\) protection\(s\) donner aux agents en charge du nettoyage des bus de transport en commun ?](#)
8. [Comment s'assurer d'un nettoyage efficace des franges et microfibrilles contaminées ?](#)
9. [Quelles sont les préconisations pour des interventions en petites, moyennes ou grandes surfaces de vente ?](#)

1/ Dans une zone contaminée au COVID-19, peut-on utiliser un produit de désinfection virucide à la place d'un détergent et de l'eau de javel ?

OUI, SI le produit est un détergent-désinfectant virucide.
NON, SI le produit est uniquement désinfectant.

2/ Quels sont les différents types de masque FFP ?

Il existe 3 catégories de masque FFP (Filtering FacePiece), allant de 1 à 3 :

- ✓ le masque FFP1 a une faible capacité de filtration, de l'ordre de 80% et est donc insuffisant pour protéger;
- ✓ le masque FFP2 est celui préconisé pour des interventions en zone humide à haut risque de contamination. Il a une efficacité de filtration dépassant les 94% ;
- ✓ le masque FFP3 est encore plus efficace, avec une capacité de filtration de 99%.

3/ Comment doit-on éliminer les EPI utilisés ?

Les EPI utilisés sont à déposer dans des sacs plastiques qu'il faut fermer puis évacuer via la collecte des ordures ménagères pour être incinérés.

Concernant les lieux de santé, des procédures spécifiques existent : les modalités sont celles habituellement mises en place par le client.

Dans tous les cas, il faut se laver les mains au savon après avoir retiré les EPI.

Le plan de prévention est un moyen d'aborder le sujet avec le client.

4/ Quel(s) produit(s) utiliser en cas de rupture de stock de produit virucide ?

A défaut de produit désinfectant-virucide, il est possible d'utiliser de l'eau de javel comme désinfectant. Cependant, il faut, au préalable, assurer une détergence suivie d'un rinçage (dans le cas de zones contaminées).

5/ Quelles sont les préconisations pour une intervention en milieu médical ?

Il faut intervenir dans ces zones en l'absence des usagers et des patients et avant l'ouverture du matin.

Il est également important de rappeler aux salariés les gestes barrières et faire porter des gants à usage unique pour toutes les opérations.

L'intervention nécessite une organisation : faire en premier lieu les salles de consultations, les bureaux, les halls d'accueil, ... et terminer par la partie sanitaire.

6/ Peut-on intervenir dans les parties communes d'immeubles pour procéder au nettoyage et quelles sont les précautions à prendre ?

Les derniers arrêtés du 14 et 15 mars 2020 fixent les activités fermées au public. Les parties communes d'immeubles ne font pas partie de ces arrêtés. De ce fait, les interventions de mise en propreté des parties communes peuvent être réalisées.

Cependant, il convient de s'assurer des précautions suivantes :

- s'assurer que l'agent puisse se laver les mains au savon régulièrement notamment en arrivant sur le site et lorsqu'il le quitte ;
- s'assurer que l'agent puisse porter des gants à usage unique ;
- rappeler à l'agent d'éviter les contacts étroits avec les usagers ;
- ajuster les horaires pour éviter de croiser les usagers.

7/ Quelle(s) protection(s) donner aux agents en charge du nettoyage des bus de transport en commun ?

Hormis par temps de pluie qui pourrait rendre les sols humides, les surfaces des transports en commun sont sèches. Aussi, il faut équiper les agents de gants à usage unique pour l'essuyage humide. Le sol sera à traiter en dernier.

8/Comment s'assurer d'un nettoyage efficace des franges et microfibrés contaminées ?

Il est nécessaire de laver les bandeaux et microfibrés en machine à 60°C au risque de conserver la contamination.

9/Quelles sont les préconisations pour des interventions en petites, moyennes ou grandes surfaces de vente ?

Les prestations dans ce type d'environnement sont généralement réalisées le matin avant même l'ouverture du magasin.

Il convient de conserver cette pratique réduisant ainsi le risque de contamination cutanée.

Cependant, en cas de présence de salariés pour la mise en rayons et/ou de clients, il convient d'éviter les contacts étroits et d'appliquer les gestes barrières. Il est donc nécessaire de porter des gants jetables à usage unique et de se laver les mains au savon après le retrait des gants.